

**N° 2025 - 058**

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux  
VU les articles L2212.1 à L2212.5, L2213.1 à L2213.6, L 2213.16 à L 2213.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le code de la voirie routière et notamment les articles R110-1 et R110-2, R411-1 et suivants,  
Considérant qu'en raison de la manifestation de la Brocante organisée par l'ACPE et pour en assurer la sécurité, la circulation doit être interrompue sur le parking des écoles situé chemin Gizard.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** - La circulation des véhicules automobiles, cycles, cyclomoteurs, motocyclettes, véhicules à traction animale sera interdite :

- Sur le parking des écoles situé chemin Gizard  
Le dimanche 13 avril 2025 de 8H à 17H.

**ARTICLE 2-** Toutes les dispositions seront prises pour assurer la circulation des véhicules de secours et de défense incendie ainsi que des forces de l'ordre.

**ARTICLE 3** – L'ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne  
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux  
Services techniques de la commune de Carignan de Bordeaux,  
L'intéressée

Fait à Carignan de Bordeaux,

Le 7 avril 2025

Le Maire,



**Thierry GENETAY**